

Un CHSCT «lunaire» !

Mai 2019

■ Un CHSCT extraordinaire s'est tenu le vendredi 26 avril à la demande des 2 représentants SUD, suite à l'incident grave décrit par trois agents dans le cahier de CHSCT le jeudi 25 avril 2019 ■ Les collègues décrivent à propos du double-pont « Languedoc » arrivé vers 09h30, un chargement sur le pont supérieur de 3 CP de sacs vides et 4 CE non sanglés ■ Durant le transport, ceux-ci sont venus se coller contre la porte arrière du camion et, malgré le très faible poids, ont fait céder le plateau supérieur qui penchait sur la gauche.

Une situation habituelle selon la direction (et la CFDT)

Le CHSCT s'est donc réuni sous la houlette de Mme CLIQUENNOIS (DE et présidente du CHSCT), M.ROYER (RRH) avec comme représentants du personnel M. MAKANGA (secrétaire du CHSCT) pour la CFDT, Bertrand CHARQUILLON et José MOLEDO pour SUD.

Alors que les représentants SUD demandent des explications à la direction, Mme CLIQUENNOIS explique que cela ne s'est pas déroulé comme les 3 agents l'ont décrit dans le cahier car, selon ses dires, ils n'étaient pas présents au moment des faits. Elle constate uniquement un manquement lors du chargement à la PIC de Languedoc du fait du non sanglage des structures. Elle décrit, par ailleurs, une situation totalement habituelle d'inclinaison du pont supérieur dûe aux soubresauts lors du transport. Pour elle, cela ne constitue pas un danger car celui-ci repose toujours sur les taquets latéraux.

M. MAKANGA de la CFDT confirme ses dires en déclarant que les agents n'étaient pas affectés au déchargement de ce véhicule mais que c'est lui qui s'y trouvait. Il ajoute que l'inclinaison du pont supérieur est quelque chose que les agents rencontrent toutes les semaines !

- Pourquoi les collègues auraient-ils décrit une scène à laquelle ils n'ont pas assisté ?
- Pourquoi auraient-ils pris le temps de décrire dans le cahier de CHSCT une situation qu'ils rencontrent fréquemment ?
- Pourquoi le chauffeur aurait-il pris des photos de la situation si celle-ci était si « banale » ?
- Pourquoi le pont supérieur penche-t-il alors qu'il doit logiquement reposer sur des taquets ?

Le poids des mots, le choc des photos !

A ces questions, Mme CLIQUENNOIS répond qu'elle ne s'explique pas pourquoi les agents ont écrit dans le cahier de CHSCT. Elle dit également que si le chauffeur a pris des photos c'est uniquement parce que le courrier s'était renversé dans le camion du fait du mauvais chargement. Cela nous étonne car un-e TQ est déjà venu-e prendre des photos pour ce problème de mauvais chargement. Les représentants SUD demandent donc à pouvoir consulter les photos prises par le chauffeur afin de lever tous les doutes. Mme CLIQUENNOIS s'engage à en faire la demande à la société T.E.E. mais ne garantit pas que celle-ci les remette.

Le RRH, Patrick ROYER ne comprend pas pourquoi nous sommes suspicieux par rapport à la situation décrite car nous ne sommes pas experts. Nous lui répondons que si nous ne sommes effectivement pas experts il ne l'est pas non plus. Nous savons nos craintes justifiées puisque l'année dernière, pratiquement à la même période, lors du premier grave incident survenu sur un double-pont, les experts nous disaient que tout allait bien. Or, suite à l'alerte des représentants SUD et à l'intervention essentielle du représentant de la CRAMIF, l'expertise indépendante pointerait (pas moins de) 24 dysfonctionnements.



La voix de son maître !

Après de nombreux échanges les représentants SUD demandent un vote sur le sujet. Mme CLIQUENNOIS et M. ROYER ironisent alors déclarant en riant : « *Nous y voilà ! Le fameux vote ! Quelle surprise !* ». Nous faisons part de notre mécontentement, ne comprenant pas ces gloussements que nous considérons totalement déplacés de la part d'une DE de surcroît présidente du CHSCT et d'un RRH. **Nous leur rappelons au passage que la demande de vote est un droit que tout représentant du personnel au CHSCT peut exercer.**

La phrase mise au vote par les représentants SUD est la suivante : « *Nous demandons l'arrêt définitif de l'utilisation des camions double-pont sur Bonneuil PFL* ». Mme CLIQUENNOIS demande qui est pour ? Messieurs MAKANGA, CHARQUILLON et MOLEDO votent pour. Mme CLIQUENNOIS et M. ROYER demandent alors à M. MAKANGA s'il est sûr de vouloir voter pour, car s'il vote pour il est contre la venue des camions double-pont à Bonneuil. M. MAKANGA déclare qu'il n'avait pas bien compris la question (qui n'en était pas une, vous en conviendrez).

Mme CLIQUENNOIS propose donc de repasser au vote. Messieurs MAKANGA, CHARQUILLON et MOLEDO revotent pour. Mme CLIQUENNOIS et M. ROYER redemandent à Mr MAKANGA s'il est bien sûr de son vote. M. ROYER explique cette situation confuse par une mauvaise formulation de la question et par la double négation qu'elle comporte (sic).

Les représentants SUD rappellent que la phrase mise au vote est : « *Nous demandons l'arrêt définitif de l'utilisation des camions double-pont sur Bonneuil* » et que c'est une phrase on ne peut plus simple. Ce n'est pas une question, elle ne comporte aucune négation et encore moins de double négation. Mme CLIQUENNOIS met la phrase au vote une troisième fois. Messieurs CHARQUILLON et MOLEDO votent toujours pour. **M. MAKANGA vote contre cette fois-ci.** Il semble que ce choix satisfasse davantage Mme CLIQUENNOIS puisqu'elle entérine définitivement le vote : **2 pour l'arrêt définitif, 1 contre.** Chacun-e ici se fera son opinion...



Direction et CFDT main dans la main !

En fin de réunion nous faisons part de notre étonnement quant à la célérité avec laquelle M. ROYER prend des notes, alors que M. MAKANGA, secrétaire du CHSCT, dont la mission première est justement la rédaction du procès-verbal n'en prend pas une seule puisqu'il n'a ni stylo ni papier. Mme CLIQUENNOIS et M. ROYER interviennent (alors même que M. MAKANGA ne semble pas concerné par la remarque) pour signifier que nous ne sommes pas tous pareils et que certaines personnes n'ont pas besoin de prendre de notes pour pouvoir rédiger ensuite. Rappelons que la réunion a quand même duré 1h30...

Si c'est le cas, chapeau l'artiste !

Sans en avoir la preuve, tout en ayant de très gros doutes, nous nous demandons si ce n'est pas la direction de Bonneuil qui rédige les comptes-rendus à la place du secrétaire. Nul doute qu'à la prochaine réunion celui-ci sera paré du parfait attirail de secrétaire sur les bons conseils de la direction, afin de donner plus de crédit à cette pathétique mascarade qui ne trompe personne. La suite au prochain numéro !

Depuis les élections de décembre, la représentation au sein du CHSCT de la plate-forme a changé !

**Nous en voyons les premiers signes et les premiers dégâts !
SUD continuera à être le relais des salariés dans cet organisme important pour les conditions de travail et la sécurité des collègues !**